

ORDRE DU JOUR

- 1. Composition du Bureau du Groupe des Employeurs :**
 - (a) Président
 - (b) Vice-présidents : nombre, désignations
 - (c) Secrétaire
- 2. Bureau de la Conférence :**
 - (a) Informations concernant la présidence
 - (b) Informations concernant le Vice-président gouvernemental et le Vice-président travailleur
 - (c) Désignation du Vice-président employeur
- 3. Visites de chefs d'Etat et autres personnalités à la conférence**
- 4. Réunions des délégués et des conseillers employeurs**

Formes et fréquence des réunions
- 5. Travaux des Commissions**
 - (a) Commission de vérification des pouvoirs
 - Désignation d'un délégué employeur comme membre de cette Commission
 - (b) Commission de proposition
 - Désignation du Vice-président employeur (porte-parole principal)
 - Composition de la Commission
 - membres titulaires : 14
 - membres adjoints : nombre à déterminer
 - (c) Commission des finances
 - Désignation d'un délégué employeur comme membre de cette Commission
 - (d) Autres Commissions
 - Procédure à suivre pour la composition des Commissions

- Propositions de nomination pour le Bureau de chaque Commission : Vice-présidents employeurs (porte-parole principaux) comme suit :
 - Violence et harcèlement dans le monde du travail
 - Comité plénier sur la Déclaration du Centenaire
 - Forums thématiques.

6. Composition des commissions

7. Plénière

- Rapports du Directeur général de l'OIT et du Président du Conseil d'administration
- Discours

8. Votes durant la CIT – Présence des Employeurs lors des votes :

- Dans les Commissions et en séance plénière

9. Divers

* * *